



DEMANDE DE MUTATION

Je soussigné(e)

né(e) le à

domicilié(e) à

licencié(e) au club

déclare par la présente demander ma mutation au club

Motif :

.....

à, le

.....
contre signature représentant légal pour les athlètes mineurs

.....
Signature

AVIS DU CLUB

Avis

(favorable ou défavorable)

à, le

.....
Signature (président ou secrétaire du club)

Statuts de la FLA : (extraits) Art. 15 – Les mutations d'un club à un autre ainsi que l'échange d'une licence-compétition contre une licence-loisir ne peuvent être demandées que du 16 au 31 octobre de chaque année.

Les demandes de mutation doivent être établies par l'intéressé lui-même, en deux exemplaires, sur feuille spéciale « demande de mutation » et être adressées par ses soins, sous pli recommandé, à son club et à la FLA. La demande de mutation adressée à la FLA doit être accompagnée d'une copie du récépissé de dépôt de l'envoi adressé au club.

Les demandes de mutation des athlètes n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans au moment de la période des mutations doivent être contresignées par le représentant légal de l'intéressé. Les demandes de mutation des athlètes n'ayant pas encore atteint 14 ans au moment de la période des mutations sont accordées d'office.

Les demandes de mutation de tous les autres athlètes et les demandes de mutation des dirigeants ne sont accordées automatiquement que si dans les 10 jours qui suivent la réception de la demande de mutation, le club auquel est affilié l'intéressé n'a pas fait connaître au Comité-Directeur un avis négatif.

En cas d'avis défavorable dans le délai statutaire, l'intéressé devient membre individuel de la FLA. Il peut à tout moment solliciter auprès du Comité-Directeur sa réintégration dans le club auquel il était affilié lors de sa demande de mutation.